

RÈGLEMENT 2013-4 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE ZEC LOUISE GOSFORD EN SECTEURS DE PÊCHE, DE CHASSE OU D'AUTRES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

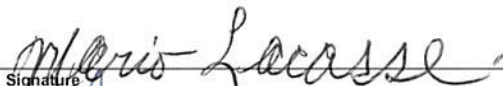
1. Le territoire de la zone d'exploitation contrôlée est divisé, à des fins de pratique d'activités récréatives autres que la chasse et la pêche en 5 secteurs délimités par un trait bleu, dont le plan apparaît à l'annexe IV.
2. Sous réserve des dispositions prévues à l'article 25.3 du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (RLRQ, chapitre C-61.1, r.78) et de celles prévues aux articles 36.3 et 36.4 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r.7), une personne autorisée à camper sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée sera exemptée, durant la période de chasse à l'orignal et/ou le cerf de virginie, l'obligation d'utiliser un secteur de camping inscrit au présent règlement. Cette autorisation à camper à l'extérieur des secteurs identifiés à ces fins ne comporte aucun droit exclusif de chasse ou de pêche sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de réception, par l'organisme, de l'avis d'approbation du ministre ou à défaut de cet avis, à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date où il a été transmis au ministre.

Adopté ce 23^e jour de août 2013 par le Conseil d'administration de L'association Louise Gosford.

Transmis au ministère des du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ce 26^e jour de août 2013.

Association Louise Gosford

Mario Lacasse
président


Signature

Steeve Edwards
Vice-président

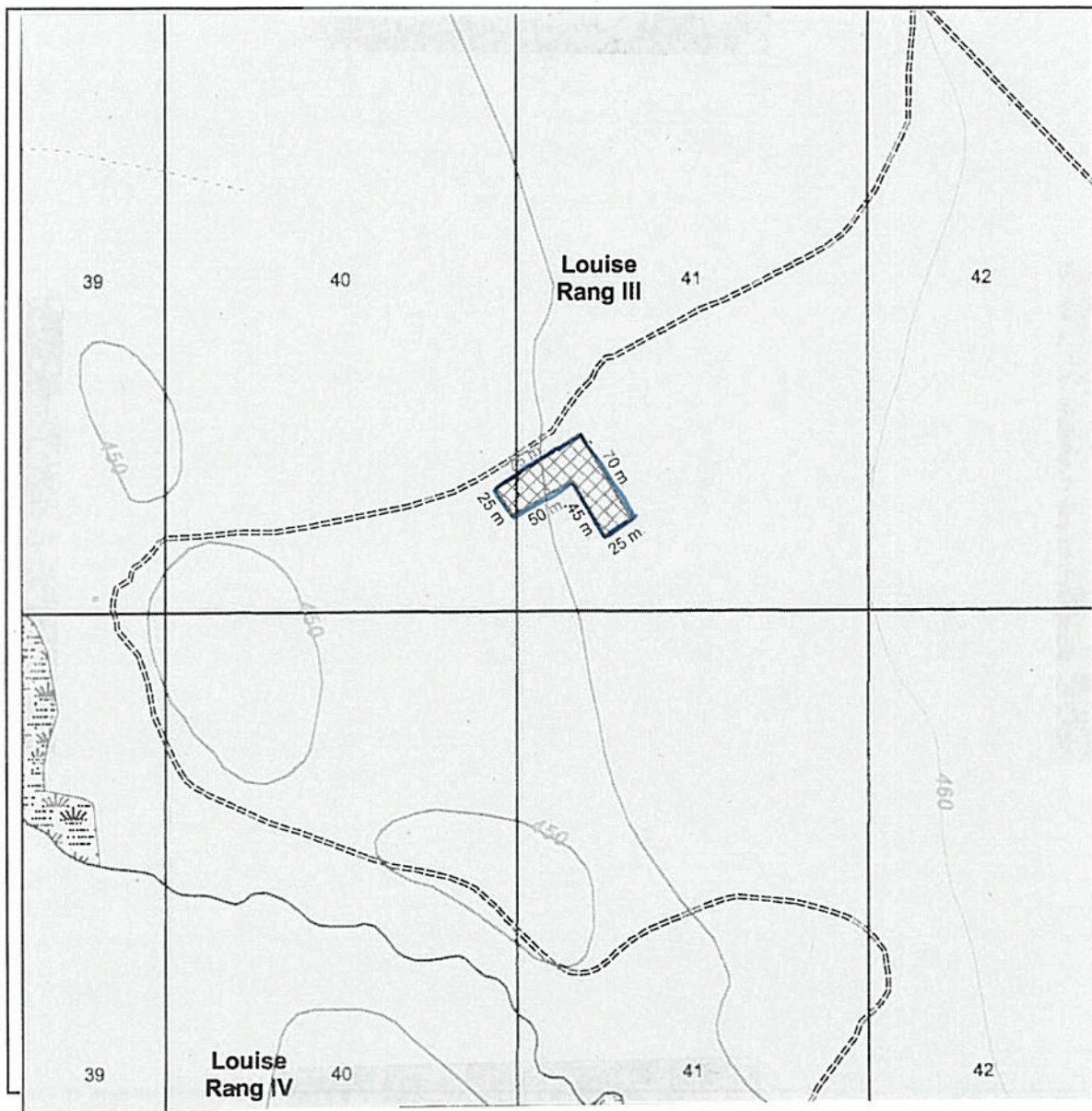

Signature

**Division des secteurs aux fins de pratique d'activités récréatives pour la zone
d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche Zec Louise Gosford**

Colonne I	Colonne II	Colonne III	Colonne IV
Activités	Secteurs de ZEC LOUISE GOSFORD	Précisions sur les caractéristiques du camping ou Activités récréatives autorisées, le cas échéant	Coordonnées géographiques du secteur (point central) et description du secteur, le cas échéant
Camping rustiques	1	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil :15-20 empl. - Camping des Épinettes - Secteur Louise 	<ul style="list-style-type: none"> - 45 24' 38.515' - 70 42' 3.504"
	2	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil :15-20 empl. - Camping Dubois - Secteur Louise 	<ul style="list-style-type: none"> - 45 29' 13.029'' - 70 47' 13.029''
	3	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil :15 empl. - Camping 2 - Secteur Gosford 	<ul style="list-style-type: none"> - 45 19' 46.936'' - 70 50' 38.431
Site de remisage	1	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil :30 empl. - Site de remisage 1 - Secteur Louise 	<ul style="list-style-type: none"> - 45 27' 10.462'' - 70 44' 28.555''
Site de remisage	2	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil : 30 empl. - Site de remisage 1 - Secteur Gosford 	<ul style="list-style-type: none"> - 45 19' 50.410 - 70 50' 26.754''

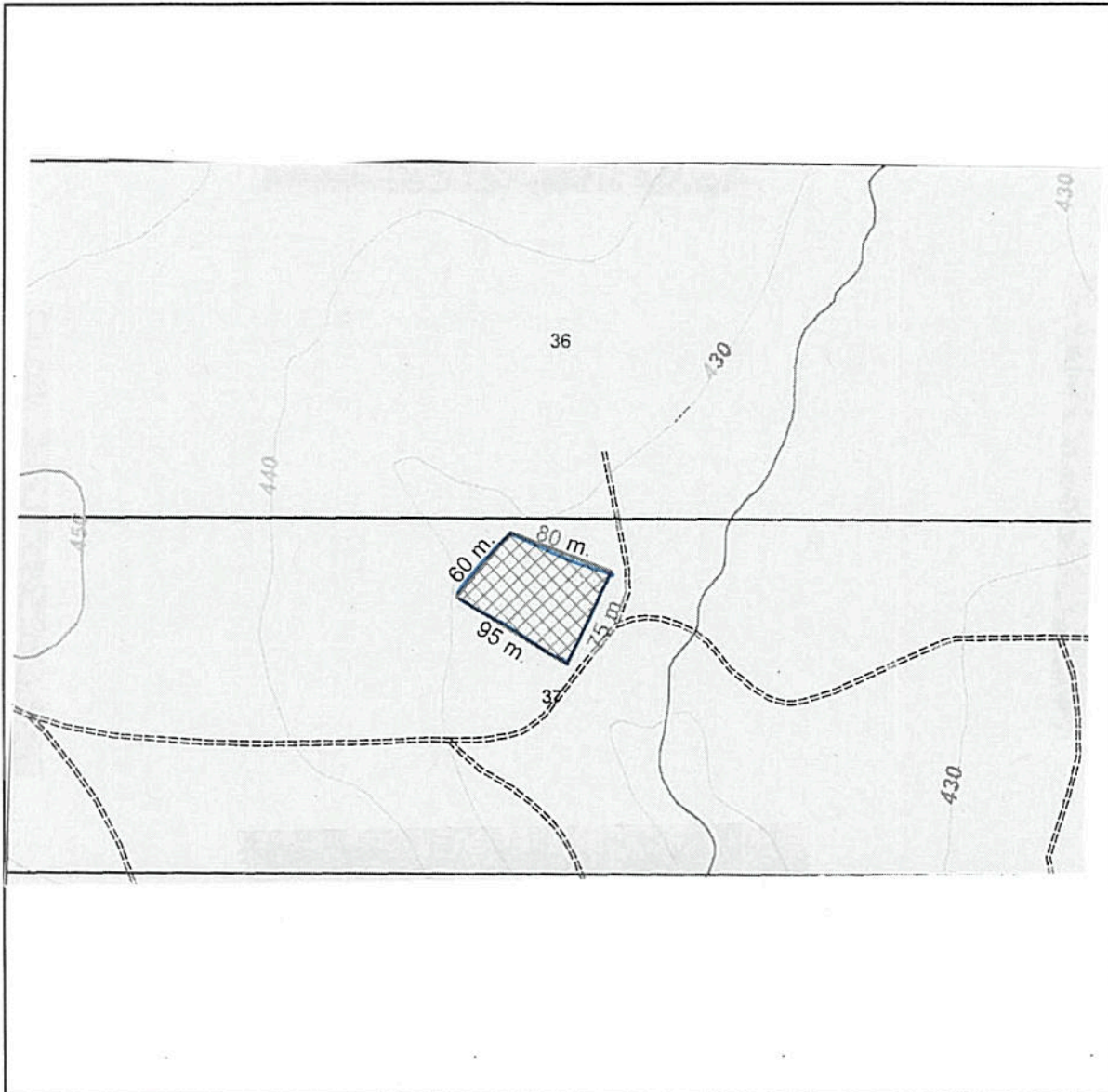
ANNEXE IV du Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Zec Louise Gosford en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives.

ZEC LOUISE GOSFORD



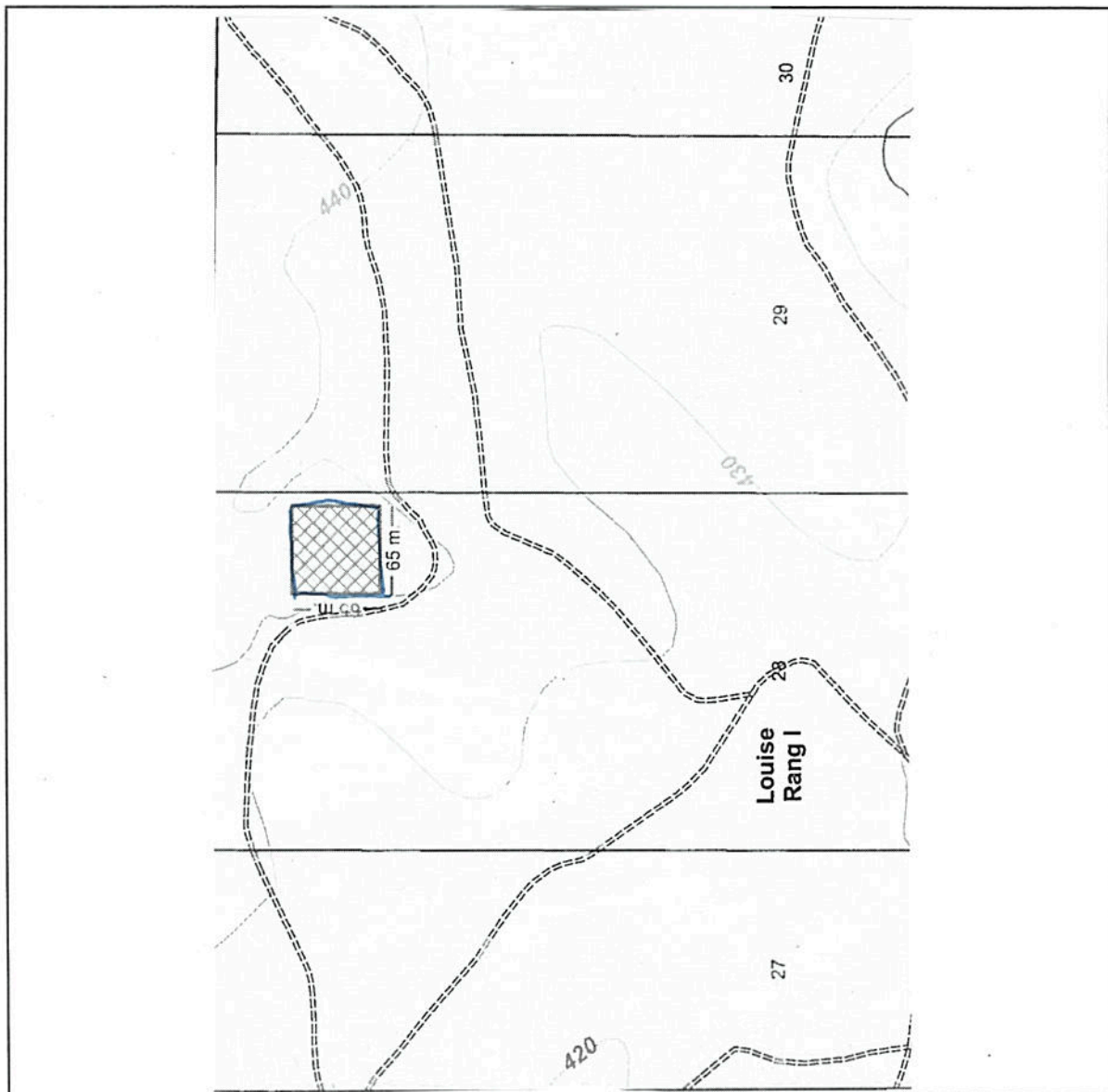
ANNEXE IV du Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Zec Louise Gosford en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives.

ZEC LOUISE GOSFORD



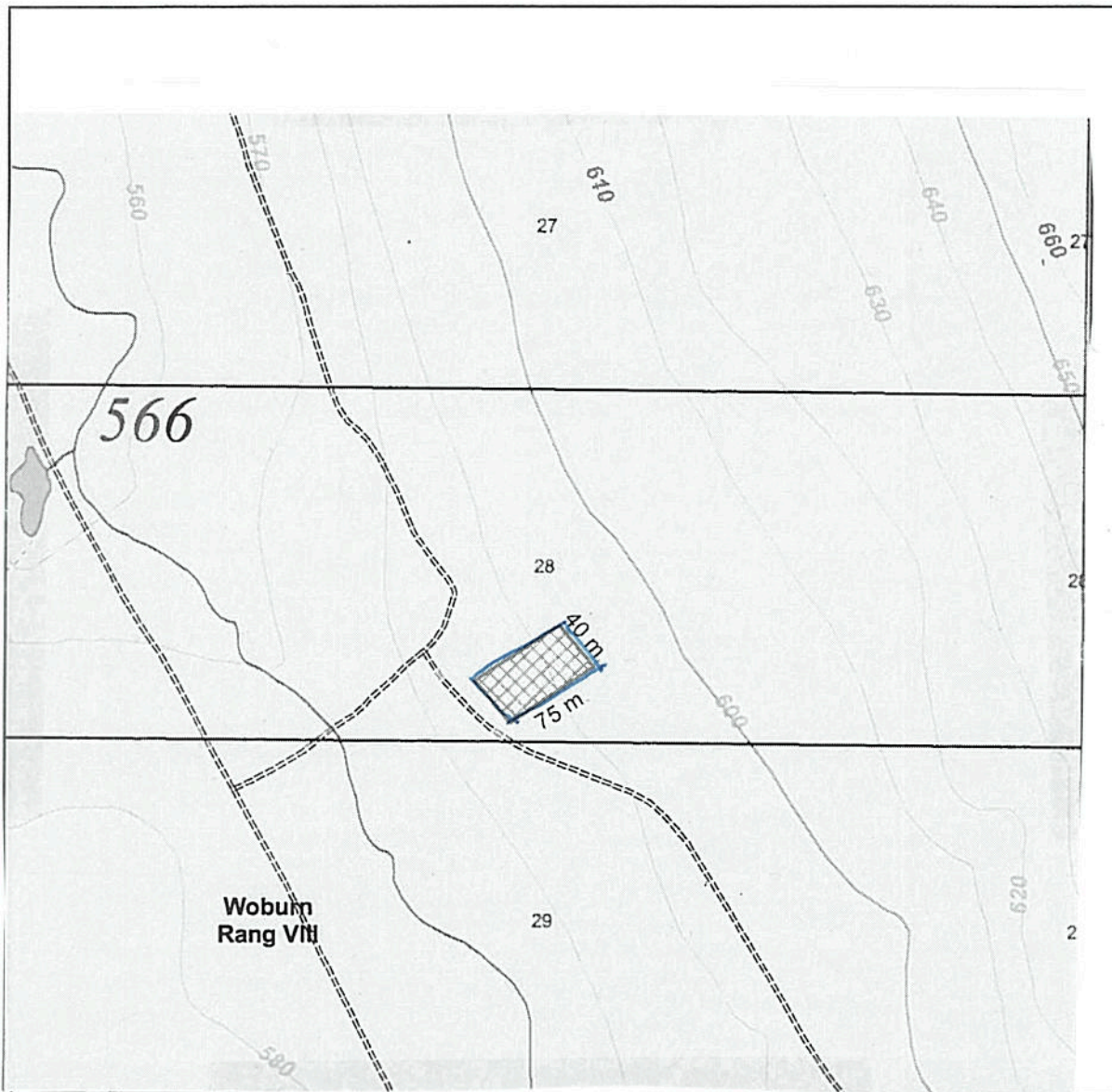
ANNEXE IV du Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Zec Louise Gosford en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives.

ZEC LOUISE GOSFORD



ANNEXE IV du Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Zec Louise Gosford en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives.

ZEC LOUISE GOSFORD



ANNEXE IV du Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Zec Louise Gosford en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités récréatives.

ZEC LOUISE GOSFORD

